

OBJET : Budget primitif 2018

Préambule:

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée prévoit et autorise les dépenses et recettes de l'exercice.

Il est prévu pour la durée d'un exercice du 1er janvier au 31 décembre. Il peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice.

Des modifications permettant d'ajuster les crédits peuvent être apportées au budget pour régler les dépenses avant le 31 décembre.

Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Chacune d'entre elles comporte un volet dépenses et un volet recettes.

Les dépenses et recettes prévisionnelles doivent être évaluées de façon sincère avec les deux sections en équilibre.

Toutefois, en application de l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un budget n'est pas considéré comme en déséquilibre dont :

- La section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent.
- La section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des deux sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

Le budget est voté par chapitre budgétaire en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

Comme prévu lors de la restructuration de l'établissement en 2017, un nouveau cadre budgétaire est progressivement mis en place au cours de cet exercice.

Dans le respect de l'instruction comptable M71 et de la volonté de l'assemblée d'identifier le plan d'action dit opérationnel du fonctionnement dit régalién, la présentation budgétaire ci-après propose donc une présentation sous deux angles:

- 1 La présentation par nature.
- 2 La présentation croisée fonctionnelle.

À l'exception du montant total de chaque section, les montants sont exprimés en kilos euros (k€) dans le présent rapport qui s'appuie sur la maquette budgétaire pour la présentation par nature et le vote formel par chapitre.

A La présentation par nature:

La présentation par nature concerne comme son nom l'indique le type de dépenses et de recettes prévues. Cette présentation est ici faite par section, chapitre budgétaire, en dépenses et en recettes. Cette présentation comprend donc à la fois le volet régalién de fonctionnement de l'établissement et le volet opérationnalité du plan d'action du projet EPM 2018-2020.

Le budget primitif 2018 est proposé en section de fonctionnement en suréquilibre à hauteur de **2 604 829.72€** en recettes et **1 322 073.00€** en dépenses.

La section d'investissement est quant à elle proposée en équilibre à hauteur de **140 839.44€** en recettes et en dépenses (**99 589.59€** de dépenses nouvelles et **41 249.85€** de restes à réaliser 2017).

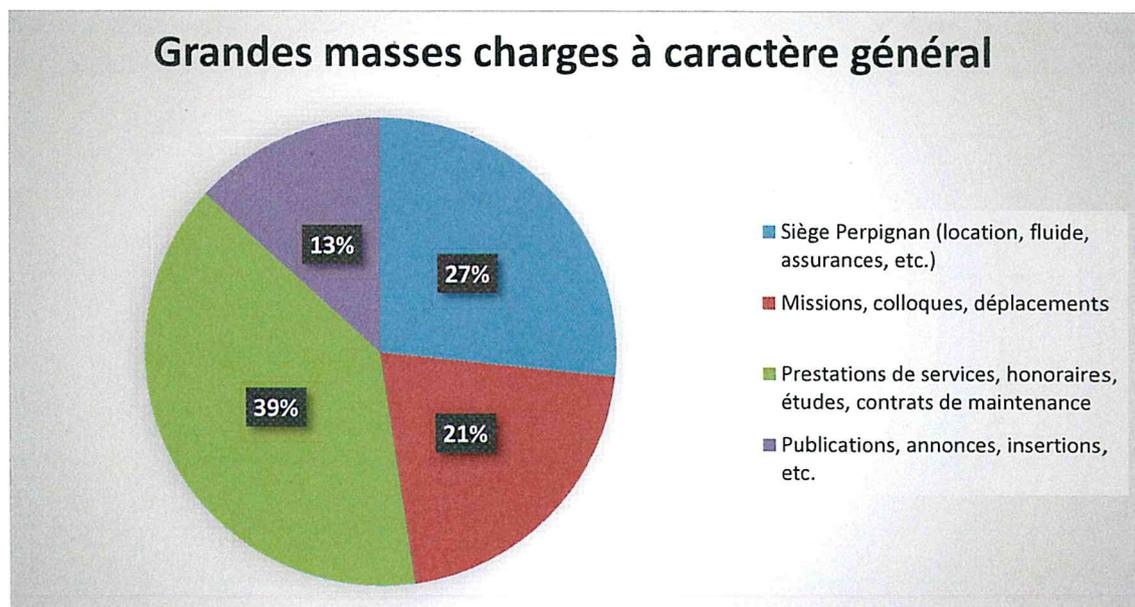
a. La section de fonctionnement:

La section de fonctionnement s'établit au budget primitif de l'exercice à hauteur de **2 624.8k€** en recettes soit une hausse de **6.5%** sur la totalité des crédits ouverts de l'exercice précédent (2 462.7k€) due à la montée en charge des recettes des fonds européens et aux recettes sectorielles dont seule la commission culture avait pu être votée en 2017, et **1 322k€** en dépenses, soit une baisse de **41%** (2 301.7k€ hors virement et écritures d'ordre) qui correspond à des crédits inscrits au cours de l'exercice précédent pour assurer une présentation équilibrée de la section notamment au chapitre des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

i. Les dépenses:

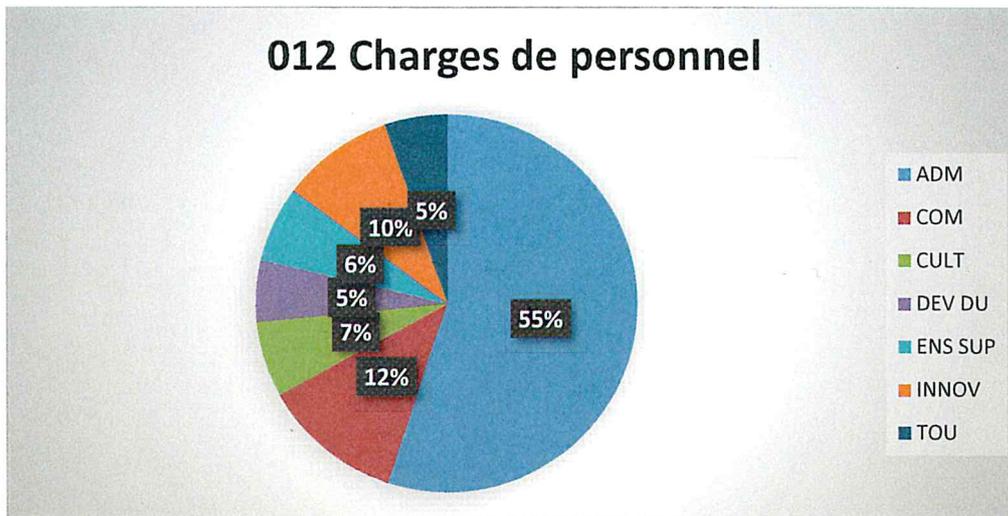
1. Les charges à caractère général (D011):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **447.7k€** en baisse de 55% sur l'exercice précédent (983.9k€) dans la mesure où la restructuration et le déménagement à Perpignan avait entraîné une prévision exceptionnelle de dépenses. Au titre de cet exercice, il comprend notamment dans les grandes masses 104.9k€ de fonctionnement du siège de Perpignan, 82.5k€ de missions, colloques, participation à des salons, ou encore déplacements au titre du plan d'action, 154k€ de prestations de service au titre des études et marchés lancés dans le cadre du plan d'action, des contrats de maintenance informatique, progiciels, réseaux de climatisation, et autres honoraires, et 52k€ de publications au titre de la communication.



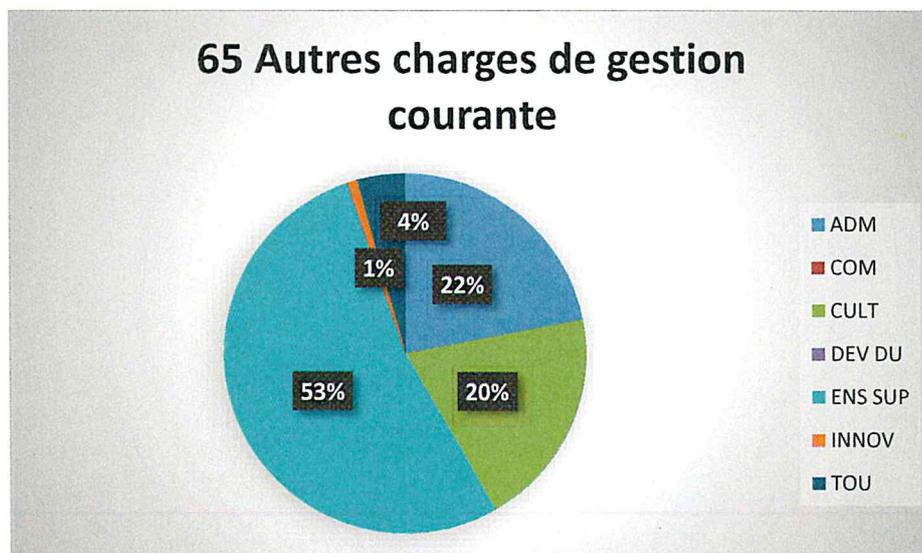
2. Les charges de personnel (D012):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **474.7k€** en hausse de 46.5% sur l'exercice précédent (324k€) lui permettant de revenir au niveau d'un fonctionnement d'une équipe complète ce qui ne fut pas le cas en 2017. Il comprend ainsi notamment la rémunération de l'équipe composée de 8 agents à temps complet, la prime annuelle d'objectifs et l'accueil d'un stagiaire sur 6 mois.



3. Les autres charges de gestion courante (D65):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **348.1k€** en baisse de 64% sur l'exercice précédent (982.7k€). Il comprend dans les grandes masses les plus notables 177.7k€ de bourses et subventions versées au titre de l'enseignement supérieur, 25k€ au titre de l'abandon de créances, 69.2k€ de subventions liées aux appels à projet de la culture, ou encore 7k€ de subvention au titre des actions de communication et de valorisation dans le cadre de la e-santé.



4. Les charges financières (D66):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **1k€** en hausse de 100% sur l'exercice précédent (0.5k€) au titre d'une simple ouverture de crédits.

5. Les charges exceptionnelles (D67):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **10.5k€** en stabilité sur l'exercice précédent (10.5k€) au titre d'une ouverture de crédits dans l'hypothèse de régularisations comptables éventuelles.

6. Le virement à la section d'investissement (023):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **20k€** en baisse sur l'exercice précédent (155k€) dans la mesure où le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par l'affectation du résultat 2017 et les nouvelles dépenses d'investissement par l'épargne dégagée au titre des dotations aux amortissements.

7. Les opérations d'ordre entre sections (D042):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **20k€** en hausse de 233% sur l'exercice précédent (6k€). Il comprend les dotations aux amortissements relatif au matériel informatique et au mobilier nécessaires à l'implantation à Perpignan en 2017.

ii. Les recettes:

1. Les dotations, subventions et participations (R74):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **1056.3k€** en hausse de 50% sur l'exercice précédent (703k€). Il comprend notamment les participations régaliennes dites statutaires nécessaires au fonctionnement courant à hauteur de 570k€, les participations sectorielles des commissions à hauteur de 215k€, et les fonds européens prévus à hauteur de 271.3k€. Lors de l'exercice précédent, seule la commission culture avait pu voir voter son budget opérationnel.

Il est à noter qu'au niveau de la commission innovation, la contribution du gouvernement de la Catalogne s'établit en réalité à hauteur de 30k€ dont 20k€ au moins d'aides indirectes en prise en charge de coût de participation et d'invitation à des événements prévus au plan d'action.

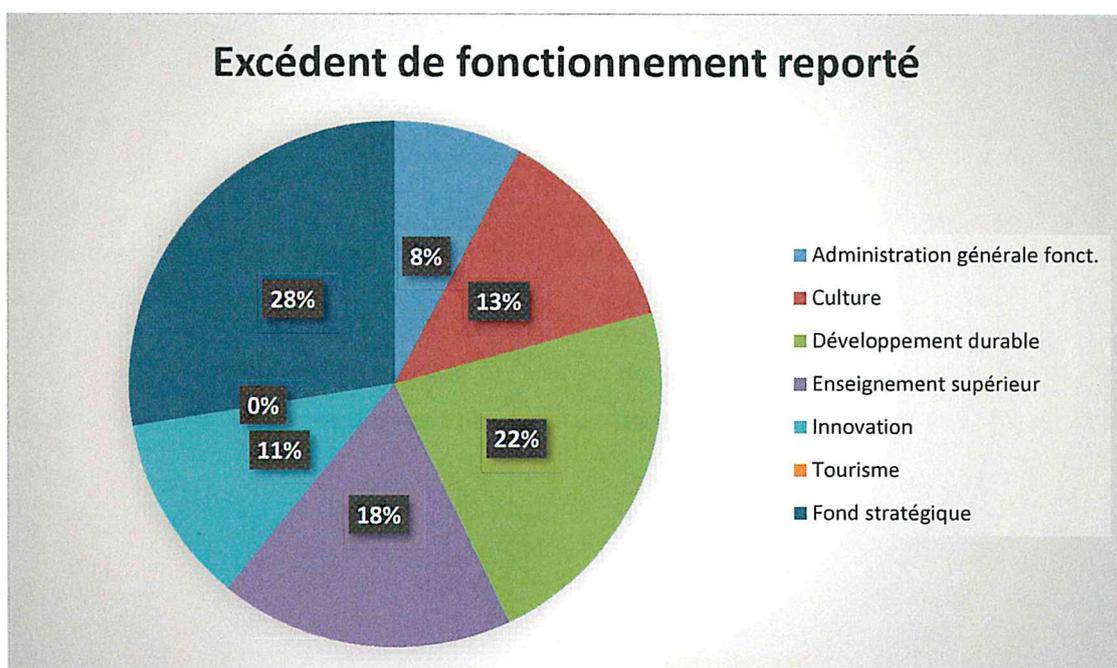
Recettes de participations et subventions	Innovation	Tourisme	Développement durable	Culture & sport	Enseignement supérieur	Administration générale statutaire fonct.	Total
Gouvernement de la Catalogne	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	- €	260 000,00 €	335 000,00 €
Gouvernement des Iles Baléares	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	40 000,00 €	- €	50 000,00 €	115 000,00 €
Région Occitanie	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	- €	260 000,00 €	335 000,00 €
Fonds de l'Union européenne	75 855,00 €	- €	- €	23 500,00 €	172 000,00 €	- €	271 355,00 €
Total	105 855,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	163 500,00 €	172 000,00 €	570 000,00 €	1 056 355,00 €

2. L'excédent de fonctionnement reporté (R002):

Après affectation du résultat 2017, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à hauteur de **1 548 474.72€** en baisse de 12% sur l'exercice précédent (1 759 721.87€) dans la mesure où une partie de l'épargne a permis d'autofinancer les investissements nécessaires à la nouvelle implantation.

Dans une approche analytique, il se répartit de la façon suivante:

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2018								
	Administration générale fonct.	Culture	Développement durable	Enseignement supérieur	Innovation	Tourisme	Fond stratégique	Total
Excédent de fonctionnement reporté	119 048,73 €	200 317,04 €	346 201,68 €	276 766,09 €	179 011,56 €	- €	427 129,62 €	1 548 474,72 €



b. La section d'investissement:

La section d'investissement s'établit au budget primitif de l'exercice à hauteur de **140 839.44€** soit une baisse de 22.5% sur l'exercice précédent (181 806.80€).

i. Les dépenses:

Outre **32.8k€** de nouveaux crédits, les dépenses de la section d'investissement incluent les restes à réaliser 2017 à hauteur de **41 249.85€** et le solde d'investissement final 2017 à hauteur de **59 589.59€**.

1. Les immobilisations incorporelles (D20):

Ce chapitre comprend des restes à réaliser à hauteur de 0.4k€ qui ne sont pas soumis à adoption. Il intègre notamment l'acquisition de licences de vidéo-conférence en fonction de l'analyse du besoin. Le montant total de ce chapitre s'établit donc à hauteur de **15.4k€** en baisse de 60% sur l'exercice précédent (38.8k€).

2. Les immobilisations corporelles (D21):

Ce chapitre est proposé comprend également des restes à réaliser à hauteur de 40.7k€ qui ne sont pas soumis à adoption et correspondent à des dépenses de mobilier engagées et non mandatées à la clôture de l'exercice précédent. Il intègre de nouveaux crédits nécessaires à l'équipement de la salle canigó et de certains bureaux en rideaux-stores à hauteur de 15k€. Le montant total de ce chapitre s'établit donc à hauteur de **57.7k€** en baisse de 57% sur l'exercice précédent (137k€).

3. Le solde d'investissement reporté (D001):

Le solde d'investissement final 2017 repris aux dépenses de l'exercice 2018 est de **59 589.59€**.

ii. Les recettes:

1. Les dotations, fonds divers et réserves (R10):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **100.8k€**. Il s'agit d'une écriture financière qui comprend uniquement la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2017.

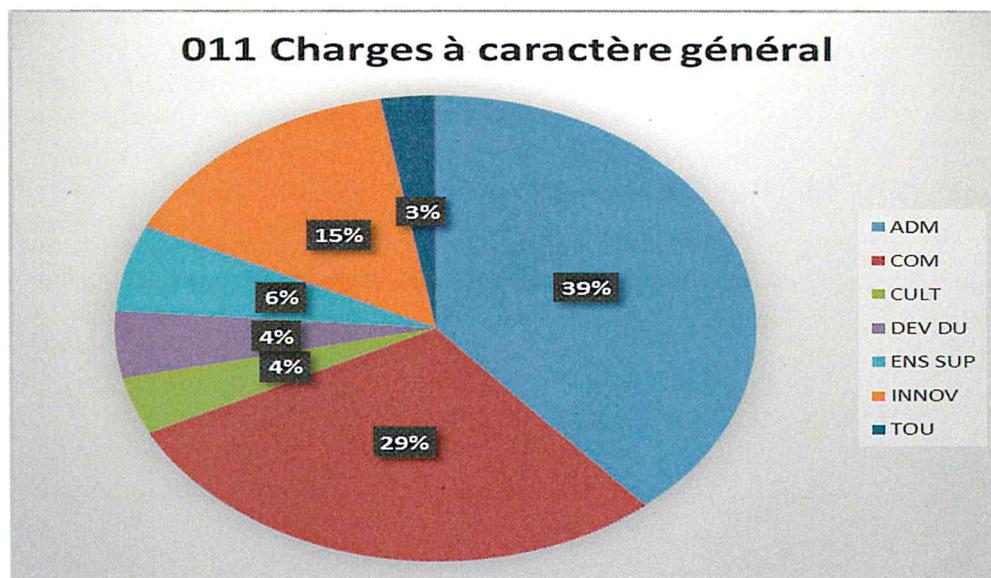
2. Les opérations d'ordre entre sections (R040):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **20k€** en hausse de 233% sur l'exercice précédent (6k€). Il s'agit d'une écriture financière d'opération d'ordre entre section d'amortissement des biens en corrélation avec la prévision inscrite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

B La présentation croisée fonctionnelle des crédits de paiements (CP) par actions:

Hors écritures comptables d'ordre et de report, le projet EPM 2018-2020 dans sa présentation budgétaire 2018 croisée par fonction intègre le projet d'administration, le plan de communication, et le plan d'action des commissions qui s'établit en dépenses sous cette forme:

	011 Charges à caractère général	012 Charges de personnel	65 Autres charges de gestion courante	66 Charges financières	67 Charges exceptionnelles	Total
ADM	188 370 €	260 155,00 €	77 083,00 €	1 000,00 €	10 500,00 €	537 108,00 €
COM	140 387,00 €	56 760,00 €				197 147,00 €
CULT	19 220,00 €	30 437,50 €	69 200,00 €			118 857,50 €
DEV DU	22 620,00 €	24 975,00 €				47 595,00 €
ENS SUP	29 160,00 €	30 437,50 €	186 750,00 €			246 347,50 €
INNOV	73 390,00 €	45 260,00 €	3 000,00 €			121 650,00 €
TOU	13 390,00 €	24 975,00 €	15 000,00 €			53 365,00 €
Total	486 537,00 €	473 000,00 €	351 033,00 €	1 000,00 €	10 500,00 €	1 322 070,00 €

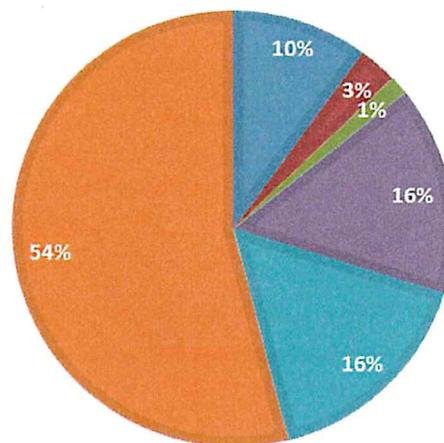


La couverture de ces crédits de paiement 2018 du plan d'action est en majeure partie assurée à hauteur de 62% par les recettes des membres de l'EPM et par les fonds européens à hauteur de 22%... :

Recettes de participations et subventions	Innovation	Tourisme	Développement durable	Culture & sport	Enseignement supérieur	Administration générale statutaire fonct.	Total
Gouvernement de la Catalogne	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	- €	260 000,00 €	335 000,00 €
Gouvernement des Iles Baléares	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	40 000,00 €	- €	50 000,00 €	115 000,00 €
Région Occitanie	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	- €	260 000,00 €	335 000,00 €
Fonds de l'Union européenne	75 855,00 €	- €	- €	23 500,00 €	172 000,00 €	- €	271 355,00 €
Total	105 855,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	163 500,00 €	172 000,00 €	570 000,00 €	1 056 355,00 €

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUES PUBLIQUES

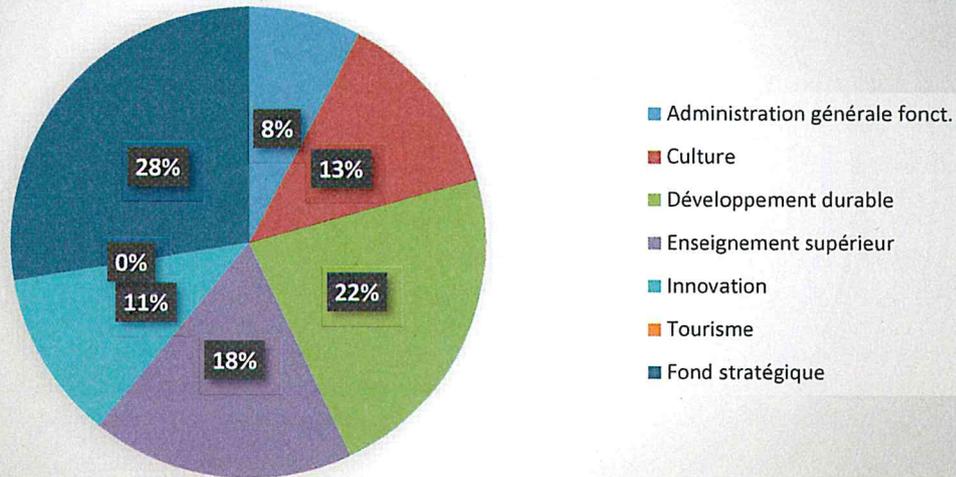
■ Innovation ■ Tourisme ■ Développement durable
■ Culture & sport ■ Enseignement supérieur ■ Administration générale



... et dans une moindre mesure par l'excédent de fonctionnement reporté qui contribue ainsi au financement 2018 de l'EPM à hauteur de 16%:

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2018								
	Administration générale fonct.	Culture	Développement durable	Enseignement supérieur	Innovation	Tourisme	Fond stratégique	Total
Excédent de fonctionnement	119 048,73 €	200 317,04 €	346 201,68 €	276 766,09 €	179 011,56 €	- €	427 129,62 €	1 548 474,72 €

Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté



Le stock de dette de l'établissement est nul de l'exercice et l'état des restes à recouvrer est de 384 583€.

L'assemblée est donc invitée à débattre du projet de budget primitif 2018 mettant en œuvre le plan d'action ci-après débattu lors de la séance précédente et voté les crédits en dépenses et en recettes par chapitre et par section.

Fonction ou commission	Fiche action FA n°
Plan de communication	FA n°13111 EXTRANET
	FA n° 13112 RAPPORTS ANNUELS
	FA n° 13113 COM BILANS EU
	FA n° 14113 NLE IDENTITE VISU
	FA n° 14114 PORTAIL WEB
	FA n° 14111 PLAN COM
	FA n° 14112 INAUGURATION SIEGE
	FA n° 14121 SUPPORT EVEN
Projet d'administration	SOUS-TOTAL COMMUNICATION
	FA n° 11121 RESEAU GECT
	FA n° 11122 EU BORDER REGIONS
	FA n° 11123 EU REU STRAT
	FA n° 11131 GRUP FEDER
	FA n° 11211 CONVOC EU
	FA n° 12111 STRAT CIM
	FA n° 12221 RESEAU CES
	FA n° 13121 COMPTA ANA
	FA n° 13122 CYCLE BUDG
	FA n° 13114 REPORT DIR
	FA n° 13211 SUMI ACTIONS
	FA n° 3212 GANTT
	FA n° 13213 EVAL EPM
	FA n° 13221 EQUIPE EVAL
FA n° 13222 GUIDE ACHAT	
SOUS-TOTAL ADMINISTRATION	
Innovation	FA n°21211 KISS ME
	FA n° 22111 FIRA OCCITANIA
	FA n° 21221 LINKS UP
	FA n° 22112 HEALTHIO INTERCLUSTER
	FA n° 22113 NO_INN BENCHMARK
	FA n° 21272 AMI PA2I
Tourisme	FA n°21271 AMI EUROTIDENT
	FA n° 22211 PRIX INNOV TIC TOU
	FA n° 22222 MIRO UPVD
	Fa n°22115 CAMPUS INNOV TOURISM MPT
Développement Durable	FA n° 22114 TOURISME SALON BCN
	FA n° 34111 VINADAPT 2
	FA n° 31111 TRANSPORTS NON MOTORISES
	FA n° 22121 MAINMED AGRO
	FA n° 12231 ESD WEEK
	FA n° 22231 DEMUR ENI CBC
	FA n° 32111 OBS CLIM REU
	FA n° 31211 POSEIDONS
	FA n°33111 ESPACES MARINS
	FA n° 22221 REUSE LIFE
	FA n° 22131 INTERCLUSTERING AIGUA
	FA 33112 SYMPOSIUM
Culture	FA n° 11111 STRATEGIE UE
	FA n°42131 CARTE CULTURE
	FA n° 43111 18 CULT AAP
	FA n° 42111 SPUR
	FA n° 43121 SEMINAIRES CULT
	FA n° 43122 SESSION FORUM
	FA n° 43131 RENCONTRES AUDIOVISUEL
	FA n° 43112 17 CULT AAP
	FA n° 43113 16 CULT AAP
	FA n° 43114 15 CULT AAP
	FA n° 43115 14 CULT AAP
Enseignement supérieur & Recherche	FA n° 43116 13 CULT AAP
	FA n° 14115 COM FOIRES CULT
	FA n° 23223 15 DOUBLES DIPLOMES
	FA n° 23231 14 COTUELLES THESES
	FA n°23221 eHEALTH EUROCAMPUS
	FA n° 41111 VOYAGES JEUNESSE
	FA n° 41112 POST-SPIN
	FA n° 23111 SEMINAIRE STRAT
FA n° 23212 ESPON EPM	
FA n° 23232 12 COTUELLES THÈSE	
FA n° 23411 BORSA PRACTIQUES	
FA n° 23222 EM JOINT MASTER DEGREE	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7



OBJET : Budget primitif 2018

Vu le Règlement Européen n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu la délibération n° 18_04_08 relative à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017 qui font apparaître un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de **100 839.44 €**,

Vu la délibération n° 18_04_09 relative à l'affectation du résultat 2017,

Vu la délibération n° 18_04_02 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018,

Vu l'avis des commissions thématiques,

Vu les documents budgétaires annexés à la présente,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1er :

Tel que présenté dans le rapport et annexé à la présente délibération, le budget 2018 est adopté à hauteur de :

TOTAL DU BUDGET				
	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		140 839,44		140 839,44
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 322 070,00		2 604 829,72
TOTAL DU BUDGET		1 462 909,44		2 745 669,16
VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET				
	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	140 839,44		100 839,44	40 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 282 070,00	40 000,00	2 624 829,72	
TOTAL BUDGET	1 422 909,44	40 000,00	2 725 669,16	40 000,00



Euroregion Groupement Européen de Coopération Territoriale Pyrénées-Méditerranée

Article 2 :

En application des articles 16 et 17 des statuts et du chapitre 2 du corpus de règles financières adopté par l'établissement, Les participations des membres au titre de l'exercice 2018 sont adoptées dans les conditions suivantes :

Recettes de participations et subventions	Innovation	Tourisme	Développement durable	Culture & sport	Enseignement supérieur	Administration générale statutaire fonct.	Total
Gouvernement de la Catalogne	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	- €	260 000,00 €	335 000,00 €
Gouvernement des Iles Baléares	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	40 000,00 €	- €	50 000,00 €	115 000,00 €
Région Occitanie	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	- €	260 000,00 €	335 000,00 €
Fonds de l'Union européenne	75 855,00 €	- €	- €	23 500,00 €	172 000,00 €	- €	271 355,00 €
Total	105 855,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	163 500,00 €	172 000,00 €	570 000,00 €	1 056 355,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

Le Président de l'Euroregion
GECT Pyrénées-Méditerranée

Joaquim Torra i Pla

Pour le Président et
par délégation le
Directeur général le
Indie Sala i Queralb

EUROREGION PYRENEES-MEDITERRANEE
GECT
El Centre del món
35 Boulevard Saint-Assisclé
66071 PERRINAN CEDEX
SIRET 130 007 511 00038

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 20/06/18
Et publication ou notification le : 20/06/18
Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7